

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Allons Voter!

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026. Elles permettront de désigner vos conseillers municipaux, mais aussi vos conseillers communautaires appelés à siéger à la métropole Toulon Provence Méditerranée.

A La Crau, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h, sans interruption.

Les conditions de vote

✓ Seuls les électeurs inscrits sur la liste électorale avant le 6 février 2026 pourront participer au scrutin. **Pour cela, ils devront obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo** le jour du vote (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, etc.).

✓ Concernant les jeunes gens ayant atteint l'âge de 18 ans, ceux-ci ont automatiquement été inscrits sur la liste électorale. S'ils n'ont reçu aucun courrier, ils sont invités à contacter au plus vite le Service Citoyenneté. Les jeunes ayant 18 ans avant le 15 mars 2026 pourront participer aux deux tours de scrutin ; ceux ayant 18 ans entre le 15 et le 22 mars 2026, ne pourront participer qu'au 2ème tour du 22 mars.

✓ Les électeurs européens inscrits sur la liste électorale de La Crau pourront prendre part à ce scrutin.

À SAVOIR :

✓ **Vous ne savez pas si vous êtes inscrits sur la liste électorale de La Crau ?** Vous pouvez vérifier votre situation électorale sur le site www.service-public.fr via la démarche en ligne « Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote » (accessible au moyen de vos identifiants France Connect ou Service-public.fr).

✓ **La carte d'électeur n'est pas une pièce obligatoire pour voter** (seule la présentation d'une pièce d'identité avec photo est requise). **Il est toutefois conseillé de la présenter car elle permet de contrôler votre bureau de vote. Seuls les électeurs récemment inscrits ont reçu une nouvelle carte avant les élections européennes. Pour tous les autres électeurs, c'est la carte qui a été adressée en 2022 qui reste valable.**

La répartition des bureaux de vote

Site	Bureaux de vote
Hôtel de Ville <i>Boulevard de la République</i>	Bureaux 1 et 2
Ecole Jean Aicard <i>Parking Maréchal de Lattre de Tassigny, à proximité de l'Office de Tourisme</i>	Bureaux 3, 4, 5 et 6
Ecole Jules Ferry (La Moutonne) <i>Vieux Chemin d'Hyères, à proximité du Complexe Sportif de l'Estagnol</i>	Bureaux 7, 8 et 9
Espace Culturel Jean-Paul Maurric <i>Chemin du Moulin Premier</i>	Bureaux 10, 11, 12 et 13
Ecole Marie Mauron <i>801 Avenue de Limans, à proximité du Rond-Point des Arquets</i>	Bureaux 14, 15 et 16

Pour tout renseignement relatif à l'organisation de ce scrutin, vous pouvez contacter le Service Citoyenneté au 04.94.01.56.80.

